

Elargissement du plan de compte Cegid Loop BIC – Version 4.13

Nous livrons dans cette version un élargissement du plan comptable de référence Cegid Loop pour le **régime fiscal BIC**. Les évolutions de fourchettes ou de sens de comptes ont été réalisées sur le millésime 2020 dans le respect de l'intégrité de la présentation des comptes N-1. Ainsi, dans les états de gestion avec présentation N & N-1 de l'exercice en cours, la colonne N-1 sera identique au bilan de l'exercice précédent. La table de correspondance d'un exercice supervisé est historisée et sera donc sans impact N-1 même si l'utilisateur la modifie sur N.

Liste des comptes modifiés

18 – Comptes de liaison des établissements et sociétés en participation

Avant évolution du plan de compte

Les comptes **18** devaient être soldés sur une période de bilan. Ils n'étaient ni signalés dans les anomalies à corriger, ni présents dans le bilan et la situation financière. Seul le contexte « **Association** » ou les périodes dites de « **Situation** » acceptaient les comptes **18**.

Pour éviter d'avoir une présentation des comptes de bilan déséquilibrée, les utilisateurs saisissaient une OD vers un autre compte ou utilisaient un compte de correspondance de racine **45** pour rééquilibrer la présentation des comptes.

Après évolution du plan de compte

Les subdivisions des comptes **18** sont bien prises en compte sur la période de bilan.

Les subdivisions débitrices des comptes 18 viennent s'inscrire à l'actif du bilan sur la ligne « **autres créances** »

Les subdivisions créditrices des comptes 18 viennent s'inscrire au passif du bilan sur la ligne « **Emprunts et dettes financières diverses** ».

Il ne sera plus nécessaire d'utiliser la table de correspondance sur ce compte.

445 – Etat, Taxe sur le chiffre d'affaires

Avant évolution du plan de compte

Les comptes de racine **4456** et **44586** devaient être obligatoirement débiteurs.

Le compte **445670** ne faisait pas partie du plan de référence et générait une anomalie comptable.

En cas de solde créditeur de ces comptes, une anomalie bloquante obligeait l'utilisateur à soit passer une OD de compte à compte, soit à utiliser la table de correspondance sur un compte **44584** autorisant un solde créditeur.

Les comptes de racine **4457** et **44587** devaient être obligatoirement créditeurs.

En cas de solde débiteur de ces comptes, une anomalie bloquante obligeait l'utilisateur à soit passer une OD de compte à compte ou à utiliser la table de correspondance sur un compte **44586** ou **44583** autorisant un solde débiteur.

Compte	Sens normal
4452 - TVA due intracommunautaire	Crédit
4455 - Taxes sur le chiffre d'affaires à décaisser	Crédit
4456 - Taxes sur le chiffre d'affaires déductibles	Débit
4457 - Taxes sur le chiffre d'affaires collectées par l'entreprise	Crédit
44581 - Acomptes - Régime simplifié d'imposition	Soldé, sauf pour une situation
44582 - Acomptes - Régime de forfait	Soldé, sauf pour une situation
44583 - Remboursement de taxes sur le chiffre d'affaires demandé	Débit
44584 - TVA récupérée d'avance	Crédit
44586 - Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures non parvenues	Débit
44587 - Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures à établir	Crédit

Après évolution du plan de compte

Les contrôles de sens de solde ne sont plus bloquants pour les comptes dont le sens est maintenant considéré comme indifférent (**4456**, **4457**, **44586** et **44587**).

Compte	Sens normal
4452 - TVA due intracommunautaire	Crédit
4455 - Taxes sur le chiffre d'affaires à décaisser	Crédit
4456 - Taxes sur le chiffre d'affaires déductibles	Indifférent
44567 - Crédit de TVA à reporter	Débit
4457 - Taxes sur le chiffre d'affaires collectées par l'entreprise	Indifférent
44581 - Acomptes - Régime simplifié d'imposition	Soldé, sauf pour une situation (1)
44582 - Acomptes - Régime de forfait	Soldé, sauf pour une situation
44583 - Remboursement de taxes sur le chiffre d'affaires demandé	Débit
44584 - TVA récupérée d'avance	Crédit
44586 - Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures non parvenues	Indifférent
44587 - Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures à établir	Indifférent

(1) Pour le contexte « **Bénéfice Agricole** », les acomptes ont un sens indifférent, car la CA12 peut être sur l'année civile, alors que l'exercice est à cheval.

Les soldes des comptes débiteurs du **445600** au **445899** viennent s'inscrire à l'actif du bilan sur la ligne « **autres créances** » du bilan.

Les soldes des comptes créditeurs du **445600** au **4456899** viennent s'inscrire au passif du bilan sur la ligne « **autres dettes** » du bilan

467 – Autres comptes débiteurs ou créditeurs

Avant évolution du plan de compte

Comptes	Sens normal
4670 - Factor	Débit
4671 - Obligataires	Crédit
4672 à 4678	Indifférent

Le poste « **Autres créances** » était alimenté par les comptes :

467000 à 467099 Débiteur

467200 à 467899 Débiteur

Le poste « **Autres dettes** » était alimenté par les comptes :

467100 à 467199 Crédeur

467200 à 467899 Crédeur

Si un compte 467000 était crédeur, une anomalie de type « **compte avec sens invalide** » était affichée mais non bloquante, puisque ce solde crédeur était regroupé en autres créances.

Après évolution du plan de compte

Les contrôles sur les sens des comptes **467** ne sont plus pris en compte dans les anomalies comptables.

Les subdivisions débitrices des comptes **467** viennent s'inscrire à l'actif du bilan sur la ligne « **autres créances** ».

Les subdivisions créditrices des comptes **467** viennent s'inscrire au passif du bilan sur la ligne « **autres dettes** ».

58 - Virements internes

Les comptes **58** sont normalement soldés. Un contrôle existe en ce sens.

Avant évolution du plan de compte

Les comptes **58** non soldés apparaissent en anomalie de sens et n'alimentent pas le bilan.

Après évolution du plan de compte

Les comptes **58** non soldés apparaissent en anomalie de sens au niveau des incohérences mais ne sont plus considérés comme bloquants.

Les subdivisions débitrices des comptes **58** viennent s'inscrire à l'actif du bilan sur la ligne « **Disponibilités** ».

Les subdivisions créditrices des comptes **58** viennent s'inscrire au passif du bilan sur la ligne « **Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit** ».

722 – Immobilisations corporelles

Avant évolution du plan de compte

Les comptes 722 étaient inexistantes et n'alimentaient donc pas le compte de résultat. Ils ressortaient en anomalies de plan comptable.

Après évolution du plan de compte

Désormais, tous les comptes 72 sont autorisés.

Les comptes 72 alimentent le poste « **Production immobilisée** » dans le compte de résultat.